



Date :

23 novembre 2020

Note de service

Destinataires :	Intervenants de Santé Ontario
Expéditeur :	Santé Ontario
Objet :	Mises à jour des exigences et processus hiérarchisés en matière d'EPI

Veillez prendre note des trois changements qui suivent au processus permettant aux fournisseurs de Santé Ontario de demander de l'EPI provenant de la réserve provinciale d'EPI en cas de pandémie :

- 1 Le seuil pour présenter des demandes d'EPI hiérarchisées d'urgence sera **modifié et passera d'un stock restant de sept jours à un stock restant de 14 jours.**
- 2 La fréquence de transmission des questionnaires au moyen de l'inventaire virtuel de fournitures et équipements essentiels (FEE) de l'Ontario passera de **deux fois par semaine à une fois par semaine** à compter du mardi 1^{er} décembre.
- 3 Durant les mois d'hiver, les entités qui demanderont des **écouvillons** devront **transmettre leurs demandes entre le lundi et le mercredi afin de les recevoir durant la même semaine. On continuera de répondre aux demandes hiérarchisées d'urgence.**

Vous trouverez de plus amples détails ci-dessous.

-
- 1 **Le seuil d'approvisionnement en nombre de jours pour transmettre des demandes hiérarchisées d'urgence passera d'un approvisionnement de sept jours à un approvisionnement de 14 jours à compter du mardi 1^{er} décembre 2020.**

Les fournisseurs peuvent maintenant **transmettre des demandes d'EPI hiérarchisées d'urgence lorsqu'il leur reste un approvisionnement de 14 jours.** Il s'agit d'une modification par rapport au seuil précédent de sept jours. Ce changement vise à permettre aux emplacements de Santé Ontario de mieux planifier et gérer leurs réserves d'EPI et de s'adapter aux délais de livraison plus longs prévus au cours des mois d'hiver.

Ce changement sera mis en œuvre d'ici au 1^{er} décembre 2020.

2 Le nombre de questionnaires transmis au moyen de l’inventaire virtuel de fournitures et équipements essentiels (FEE) de l’Ontario passera de deux fois par semaine à une fois par semaine à compter du mardi 1^{er} décembre.

Comme vous le savez peut-être, tous les fournisseurs du secteur de la santé financés par les fonds publics ainsi que les récipiendaires d’équipement de protection individuelle (EPI) provenant de la réserve provinciale en cas de pandémie doivent rendre des comptes au moyen de l’inventaire virtuel des fournitures et équipements essentiels (FEE) de l’Ontario, comme le prévoit le décret de la ministre. Une reddition de comptes rigoureuse en temps utile au moyen de l’inventaire virtuel donne à la province les renseignements qu’il lui faut pour soutenir son intervention face à la pandémie et est nécessaire pour que les fournisseurs puissent avoir accès à de l’EPI provenant de la réserve provinciale en cas de pandémie.

Nous reconnaissons qu’il s’agit d’une période très occupée pour les fournisseurs et, par conséquent, afin de réduire la charge de travail, nous avons pris la décision **de réduire la fréquence de transmission des questionnaires au moyen de l’inventaire virtuel à une fois par semaine pour toutes les entités de Santé Ontario**. Ce changement entrera en vigueur le mardi 1^{er} décembre. Après cette date, les questionnaires devront être **transmis au moyen de l’inventaire virtuel une fois par semaine entre le jeudi et le lundi**. Nous demandons aux entités de les transmettre avant 17 h HE le lundi. Si, pour toute raison, les entités sont incapables de transmettre leurs données entre le jeudi et le lundi, le questionnaire continuera d’être accessible du lundi au dimanche de 8 h à 17 h HE (prenez note que vous ne pouvez pas transmettre de données après 17 h HE). En plus de soutenir la réponse provinciale à la pandémie, une reddition de compte en temps utile au moyen de l’inventaire virtuel éclaire l’affectation bimensuelle d’EPI. Les données pour les fournisseurs qui transmettent leurs questionnaires en dehors de la période du jeudi au lundi peuvent être prises en compte pour les affectations du prochain cycle d’affectation.

Si vous avez des questions à propos du nouveau rythme de reddition de compte ou sur le questionnaire en général, veuillez vous référer au **guide pratique** ci-joint pour de plus amples renseignements. Nous offrons également de la formation à l’intention des utilisateurs qui ont besoin d’une approche plus pratique. Voici une liste de dates des formations à venir :

— Vendredi 27 novembre

<https://oss.webex.com/oss/k2/j.php?MTID=tf1b07197a70c2b428f7cfd8090f483e7>

— Mercredi 9 décembre

<https://oss.webex.com/oss/k2/j.php?MTID=t9914c3fce5bcd794d9d5c8077248c190>

— Mercredi 23 décembre

<https://oss.webex.com/oss/k2/j.php?MTID=tb4d6b69070c2398953c461f36a36395b>

Pour connaître l’horaire des futures séances de formation, veuillez vous référer à la page d’aide et de FAQ sur le portail de l’inventaire virtuel.

3 Les entités qui demandent des écouvillons devront transmettre leurs demandes entre le lundi et le mercredi.

Afin de garantir un délai d'emballage adéquat pour pouvoir répondre aux exigences de contrôle de la température et pour veiller à ce que les livraisons se fassent avant la fin de semaine, nous demandons aux entités qui demandent des écouvillons de transmettre leurs demandes entre le lundi et le mercredi. Sauf en cas d'urgence, les demandes de commandes reçues le jeudi ou le vendredi seront traitées le lundi par l'entrepôt.